

CONVOCAATION
DE LA 12^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ALPTIS

ST-MALO
PALAIS DU GRAND LARGE - 4 et 5 JUIN 1988

MONDARA MAD ! *

Tout le monde connaît le nom de St-Malo, beaucoup connaissent la Ville et sa région. C'est une ville habituée aux Congrès qui saura vous accueillir avec compétence et chaleur.

La Direction d'ALPTIS a souhaité, sur la suggestion de certains d'entre nous, que l'Assemblée Générale soit précédée, le samedi après-midi, d'une confrontation d'idées sur les questions qui seront exposées à la réunion plénière du lendemain.

Nous savons tous que le principe de base d'ALPTIS est la prise en charge par chacun de ses membres des problèmes que pose la vie de notre Association, et cette responsabilisation passe par une réflexion commune.

C'est l'un des rôles des Comités Consultatifs d'apporter régulièrement le point de vue des membres d'ALPTIS sur les questions d'actualité, mais il nous appartient à tous de venir donner aux dirigeants, lors de l'A.G., notre accord et le soutien de nos voix.

La situation de notre Association est satisfaisante, notre Président vous le dira, mais rien n'est immobile, et des choix sont à faire. Il est de notre intérêt commun de prendre les directions qui sont de nature à apporter à notre Association les meilleures chances, et pour cela il faut que vous soyez très nombreux à venir discuter dans les Ateliers, et y faire les suggestions que vous penserez profitables.

Nous avons tous été confrontés aux problèmes difficiles que pose le remboursement des soins de santé. Nous n'aurons pas à apporter de solution à cette vaste question, mais à une question voisine, à la fois plus large et plus personnelle à notre Association : comment, dans le cadre social qui est le nôtre, maintenir la responsabilisation des assurés, qui doit faire la force d'ALPTIS, et qui est le but à atteindre. Un atelier cherchera à dégager des solutions pratiques pour l'adaptation de la Médico-Chirurgicale aux problèmes de l'heure.

Un autre sujet de réflexion concerne les autres contrats proposés par ALPTIS : Décès, Incapacité, Invalidité, toutes questions auxquelles des réponses variées sont données par les Assurances, les Mutuelles, réponses qui ne sont pas forcément les nôtres.

Troisième question : notre Association croît, mais pour qu'elle continue à le faire efficacement, il faut qu'elle soit connue : quelle solution apporter à la communication, aux relations avec les médias, qui ont tant d'importance aujourd'hui ? Certains d'entre vous auront sûrement des suggestions utiles sur ce sujet.

Enfin, dernier centre d'intérêt, mais non le moindre car il concerne notre vie associative, le journal : ALPTIS INFOS. Vous convient-il ? Désirez-vous le modifier, l'améliorer, ou... le saborder ? Nous venons d'horizons différents, nous avons des expériences variées, toutes seront importantes aux dirigeants d'ALPTIS.

Il est indispensable qu'une Assemblée nombreuse vienne témoigner de la vie d'ALPTIS et de sa grandeur moins par son nombre peut-être que par sa vitalité.

Et après cette après-midi laborieuse dans les Ateliers de réflexion, vous pourrez joindre à l'utile, l'agrément d'une soirée touristique dans une ville que, sans vaine modestie, je qualifierai d'exceptionnelle. Le Palais du Grand Large où auront lieu les réunions est à la fois sur la plage et tout proche du centre ; l'après-midi se terminera par une visite guidée de la ville, de ses remparts, et du château.

Soyez donc tous à St-Malo les 4 et 5 juin, vous aurez la satisfaction d'avoir participé à la vie et à la prospérité de notre Association, et votre voyage sera certainement un excellent souvenir touristique et surtout amical.

Denise BAUDRY

Avocat au Barreau de Saint-Malo - Bâtonnier

Présidente du Comité Consultatif ALPTIS d'Ille-et-Vilaine

Palais du Grand Large - plage du Sillon.

* Traduction bretonne de « Comment allez-vous ? »



PROGRAMME

SAMEDI 4 JUIN

- 13 h 30** Accueil des participants.
Formalités d'hébergement.
Remise des documents de travail
- 14 h 00** Départ des accompagnants pour l'excursion au Mont Saint-Michel.
- 14 h 15** Répartition en ateliers de travail.
- 17 h 30** Fin des ateliers de travail.
- 18 h 00** Visite guidée de St-Malo.
- 20 h 00** Dîner.

DIMANCHE 5 JUIN

- 8 h 30** 1. Réception des délégués
- 9 h 00** 2. Ouverture de l'Assemblée Générale et élection de la Commission de Contrôle des pouvoirs
- 3. Complément au Rapport Moral et d'Activité
- 4. Renouvellement du quart sortant des Membres du Conseil d'Administration *, tous rééligibles
 - M. CHUZEVILLE Bernard, opticien à Lyon.
 - M. DEPLANQUE Gérard, avocat à Perpignan.
 - Mme GOUDARD Nicole, expert-comptable à Villeurbanne.
 - Mme LAYS Marthe, épouse d'artisan imprimeur en retraite à Lyon.
 - Mme ROGER DE GARDELLE Bernadette, esthéticienne à Villeurbanne.
 - M. VUITTON Georges, agent immobilier à Lyon.
- 5. Présentation du Rapport Financier
- 6. Rapport du Président de la Commission de Contrôle Financier
- 7. Rapport du Commissaire aux comptes
- 8. Intervention des représentants des Comités
- 9. Rapports de synthèse des ateliers de travail
- 10. Mise aux voix du Rapport Moral
- 11. Mise aux voix du Rapport Financier
- 12. Renouvellement du mandat des Membres de la Commission de Contrôle Financier
- 13. Fixation du montant des cotisations statutaires et du droit d'entrée en 1989
- 14. Suite des interventions des Représentants des Comités Consultatifs
- 15. Réponses aux questions posées par écrit
- 16. Proclamation des résultats du vote pour le renouvellement partiel du Conseil.
- 17. Remerciements du Président de séance.
- 12 h 00** Déjeuner de clôture

* Les candidatures au Conseil d'Administration, émanant d'adhérents justifiant d'un an au moins d'affiliation doivent être adressées par lettre recommandée au siège avant le 16 mai 1988.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ

27 714 adhérents nouveaux nous ont rejoint entre le 1^{er} janvier 1986 et le 29 février 1988 dont plus de 13 000 en 1987.

A leur intention, rappelons que l'Assemblée Générale est par définition,

- le moment de mesurer ce qui va et ce qui marche moins bien,
- l'occasion aussi d'une rencontre et d'un échange entre délégués venus des quatre coins de la France,
- le lieu et l'instant où ensemble nous rassemblons nos forces pour un nouveau bond en avant après rectification de notre trajectoire si nécessaire.

A cet égard, la question posée est celle-ci :

Quels objectifs nous avait fixés l'Assemblée Générale de Tours en juin dernier ?

Ont-ils été tous atteints ?

Sinon pourquoi ?

Comment se situe l'Association en ce mois de mars 1988 et joue-t-elle bien le rôle pour lequel elle a été créée ?

Quelles sont enfin les perspectives à court et moyen terme ?

LE CONTROLE DES OBJECTIFS

La première recommandation de l'Assemblée était la poursuite du recrutement prioritaire d'adhérents nouveaux d'un âge moyen favorable.

Si les résultats obtenus sont bons, si les aménagements apportés à nos régimes « PL » et « EC » en 1988 sont de nature à les rendre plus attractifs encore pour les jeunes, il semble que le moment soit cependant venu en maladie chirurgie de fixer l'âge limite pour adhérer à 60 ans au lieu de 65 ans, chacun bien entendu continuant à garder une fois adhérent la possibilité de cotiser au sein d'ALPTIS sans aucune limitation d'âge.

La création de « GROSPIVERT » rend possible cette modification puisqu'aussi bien notre Association jumelle a précisément vocation à recueillir l'adhésion de ceux qui pour diverses raisons se trouvent à cette période de leur vie privés du bénéfice d'une couverture complémentaire.

Le second objectif était de profiter des Etats Généraux de la Sécurité Sociale pour faire avancer quelques-unes de nos suggestions.

Rappelons-les une fois encore.

Nous ne sous-estimons pas le retentissement, l'efficacité des campagnes en faveur de la prévention. Nous les avons appelées de nos vœux et plusieurs de nos Comités à Montpellier, Rennes, Limoges s'y sont associés.

A la mesure de nos moyens très limités, nous les soutenons.

Le problème majeur demeure la disparité entre le taux de croissance du pouvoir d'achat et l'évolution du coût des soins.

On en connaît les causes cent fois rappelées :

- vieillissement de la population,
- progrès de la médecine et une surconsommation qui est un phénomène de civilisation.

Les mesures mises en œuvre par les gouvernements ont surtout visé à alléger les charges de la Sécurité Sociale, rendant par là même plus lourdes celles des régimes qui interviennent en second.

C'est pourquoi nous continuons à penser qu'elles auraient dû, qu'elles devraient s'accompagner de la mise en œuvre de dispositions incitant à la souscription à titre individuel et collectif de garanties complémentaires.

Nous insistons tout particulièrement à cet égard sur l'impact qu'aurait la déductibilité fiscale des cotisations de ces régimes.

Parallèlement, constatant le développement de l'émulation et nous félicitant du libre choix laissé à chacun de souscrire auprès de tel ou tel organisme à son gré, nous réclamions l'application aux assurés et aux mutualistes de dispositions identiques en matière de taxes.

Si la plupart de nos Comités ont repris en écho toutes ces suggestions auprès des parlementaires de leur région, force nous est de reconnaître que nous n'avons pas avancé d'un pas et que le problème reste entier.

Il est regrettable qu'aucun texte ne soit intervenu susceptible d'inciter, aujourd'hui plus qu'hier, et si peu que ce soit, nos concitoyens à faire acte de prévoyance complémentaire de bonne heure si ce n'est en matière d'épargne.

Dans le moment, ce que nous voyons fleurir et se développer, ce sont les formules visant à permettre aux assurés de se soigner à crédit par le biais de toutes sortes de cartes en couleur, l'initiative étant à l'évidence du côté des banquiers qui ont de l'argent et des idées.

Ce n'est pas là une incitation à la prévoyance, non plus que le tiers payant qui lui aussi se généralise jour après jour.

Si les dirigeants des Sociétés d'Assurance ont des préoccupations de regroupement plus urgentes à la veille de l'ouverture des frontières du Marché Commun et s'ils pensent que le problème des taxes se réglera précisément dans le cadre des mesures qu'il faudra prendre à ce moment, il nous semble que les assurés concernés que nous sommes devraient avoir leur mot à dire et témoigner de leur impatience.

Ce sont eux qui en définitive paient les taxes et que l'on pénalise sans aucune justification valable.

Ce sont eux que nous devons mobiliser.

Il était difficile d'y parvenir sans être en mesure de pouvoir nous appuyer sur un réseau de Comités Consultatifs régionaux suffisamment dense. Nos comités étaient hier 17, ils sont maintenant 41. Ils seront demain une cinquantaine.

Ils vont nous aider à promouvoir dans les départements le regroupement prioritaire de ceux qui pensent avec nous que l'avenir et le développement harmonieux de la protection sociale nécessitent une démarche volontariste et un comportement responsable, le regroupement de ceux qui n'entendent pas être des usagers passifs mais souhaitent comprendre, participer, être associés à l'élaboration des décisions.

Bien entendu, notre Association n'entend pas se transformer en groupe de pression. Son but reste l'étude, la mise au point et la pérennité de régimes de prévoyance aussi performants que possible et ce n'est pas une ambition médiocre.

LES PERSPECTIVES

Vous êtes nombreux à trouver lourde chaque année l'augmentation des cotisations de notre garantie médico-chirurgicale.

C'est une réaction légitime lorsqu'elle émane en particulier des 16% de cotisants qui chaque année ne perçoivent aucune prestation.

C'est vrai qu'à considérer l'évolution des dépenses de santé, l'hypothèse des statisticiens et futuristes qu'en l'an 2000 les Français consacreront 20 à 25% de leur budget en dépenses de santé n'apparaît pas farfelue.

Il n'est pas non plus inutile à ce point du Rapport de rappeler que lorsque la Sécurité Sociale ramène le remboursement de certains médicaments de 70% à 40%, nous sommes amenés à verser un complément dont le montant est doublé puisqu'il est porté de 30% à 60%. Or la pharmacie représente près de 25% des prestations que nous versons au titre de la maladie chirurgie.

Jamais le débat instauré au sein de nos Comités sur les moyens propres à susciter, à développer un comportement responsable ne s'est avéré à la fois plus utile et plus actuel.

Il faut le poursuivre et qu'il débouche sur des propositions concrètes.

S'agissant du rôle des Comités dans l'indispensable campagne pour le parrainage d'adhérents nouveaux, venant à nos côtés faire avec nous acte de prévoyance, il apparaît maintenant plus clair. Les Membres de nos Comités n'ont pas à se transformer en assureurs conseils improvisés.

Par contre, il leur appartient de promouvoir les orientations que défend l'ALPTIS, condensées dans notre plaquette de présentation et notre mini-catalogue, de les diffuser, de contribuer à la notoriété de l'Association, de la représenter à l'échelle de leur département.

Ils seront d'autant plus à même de mener à bien cette mission qu'ils auront préalablement dans leurs réunions approfondi leurs échanges, peaufiné leurs arguments.

Leurs possibilités de contact avec tous les organismes et tous les milieux seront accrues du fait qu'eux-mêmes appartiennent à des professions différentes.

Chaque Comité désignera utilement en son sein une équipe plus spécialement chargée des relations avec les journaux professionnels et locaux.

Ce faisant, ils seront perçus par les professionnels de l'assurance de toutes les régions qui collaborent avec nous, non comme d'éventuels concurrents mais comme des auxiliaires efficaces de la promotion de l'ALPTIS, facilitant et préparant leur travail social.

Rappelons aussi que la formulation des besoins, pour être efficace, doit être organisée et canalisée.

A partir de l'échantillon représentatif que constituent dans chaque Comité les Membres de celui-ci, des suggestions intéressantes sont émises régulièrement, ce sont celles qui ont permis au fil des ans d'améliorer les garanties avec sagesse, jour après jour.

Bien sûr, nous continuons à penser que le bulletin trimestriel ALPTIS-INFO pourrait, devrait être un outil puissant de liaison entre des adhérents et des Comités répartis aux quatre coins de l'hexagone, parfois plus loin, mais il ne l'est pas ou pas assez.

Autant de problèmes dont l'Assemblée Générale aura à connaître, témoignant ainsi, si besoin était, qu'elle n'est pas une réunion formelle que l'on tient parce qu'on y est obligé, mais un événement d'importance dans la vie de l'Association.

Le Conseil d'Administration

RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'exercice 1987 ont été établis en appliquant des méthodes identiques à celles utilisées lors des exercices précédents, règles qui respectent les obligations de la comptabilité commerciale.

Nous vous présentons les comptes d'ALPTIS ASSOCIATION et vous proposons d'affecter le résultat de 320 219,16 francs à la réserve statutaire. Nous vous proposons également de virer le poste report à nouveau se montant à 1 910 088,45 francs au même compte de réserve statutaire.

Pour votre information, nous vous présentons les comptes de la S.A. ALPTIS GESTION ainsi qu'un bilan du groupe afin que vous ayez une connaissance de votre patrimoine actuel et constatiez son évolution au cours des 3 dernières années. (Toutes les valeurs sont mentionnées en milliers de francs.)

Le regroupement permet de vérifier la continuité de la bonne tenue de l'Association et de constater que l'opération de restructuration n'a pas nui à son développement.

Au 31 décembre 1987, nos fonds propres s'élèvent à 5 532. Si nous ajoutons 4 800 de provisions, comprenant les 2 800 constituées en 1987, nous arrivons à un montant global de 10 332.

Ce montant peut paraître élevé ; nous ne le pensons pas. En effet, vu le développement de notre Association, de nouveaux locaux, de nouveaux moyens de travail nous sont indispensables et, d'autre part, les risques imprévisibles doivent pouvoir être assumés. Par ailleurs, nous avons besoin de moyens financiers afin de maintenir notre indépendance en cette période de développement.

Les trésoriers :
Nicole GOUDARD, Jean RAFFIN

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 1987

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale de 1986, je vous présente mon rapport sur :

— le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils vous sont présentés,

— les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1987.

I - Opinion sur les comptes annuels

J'ai procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

II - Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon

Le 18 avril 1988

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 1987

Mesdames, Messieurs,

Aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Les conventions conclues au cours de l'exercice précédent ont continué de poursuivre leurs effets :

— ALPTIS GESTION utilise les locaux de votre Association moyennant un loyer annuel dont le montant a été fixé en fonction de la valeur de l'immeuble de Lyon.

— Les avances consenties à ALPTIS GESTION par votre Association portent intérêt conformément à la législation en vigueur.

Fait à Lyon
Le 18 avril 1988

BILAN D'ALPTIS ASSOCIATION
AU 31 DECEMBRE 1987 (en milliers de francs)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations corporelles	3 581	Réserve statutaire	2 100
Immobilisations financières	257	Report à nouveau	1 910
Créances	10	Résultat	320
Disponibilités	7 041	Fonds de secours	1 323
Comptes de régularisation	533	Provisions	3 320
		Dettes	2 444
		Comptes de régularisation	5
	11 422		11 422

COMPTE DE RESULTAT D'ALPTIS ASSOCIATION
AU 31 DECEMBRE 1987 (en milliers de francs)

CHARGES		PRODUITS	
Charges externes	5 312	Cotisations statutaires	6 402
Impôts et taxes	375	Droits d'entrée	521
Salaires et charges	936	Autres produits	481
Amortissements	329	Reprise sur provisions	1 000
Provision pour implantation	1 300	Produits financiers	143
Provision pour charges	20		
Charges exceptionnelles	92	Produits exceptionnels	137
Résultat	320		
	8 684		8 684

Ces tableaux ne reprennent que les opérations de l'Association et ne sont pas présentés en comparatif puisque la réorganisation n'a pris effet que le 1^{er} avril 1986.

**PROPOSITION DE FIXATION DU MONTANT DES COTISATIONS
STATUTAIRES ET DU DROIT D'ENTREE EN 1989**

	1988			1989		
	Au trimestre et d'avance	Au semestre et d'avance	A l'année et d'avance	Au trimestre et d'avance	Au semestre et d'avance	A l'année et d'avance
Isolés						
sans médico	15 F	28 F	52 F	15,50 F	28 F	52 F
avec médico	42 F	81 F	156 F	43 F	81 F	156 F
Groupes ouverts professionnels						
sans médico	14 F	26 F	48 F	14,50 F	26 F	48 F
avec médico	39 F	75 F	144 F	40 F	75 F	144 F
Groupes à adhésions obligatoires						
sans médico	13 F	24 F	44 F	13,50 F	24 F	44 F
avec médico	22 F	41 F	76 F	22,50 F	41 F	76 F
Droit d'entrée	60 F			70 F		

BILAN DE LA S.A. ALPTIS GESTION AU 31 DECEMBRE 1987
(en milliers de francs)

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé	3 417	Capitaux propres	1 463
Immobilisations incorporelles } logiciel informatique	715	Capital social	250
Immobilisations corporelles	2 629	Réserves	150
Immobilisations financières	73	Résultat de l'exercice	377
Actif circulant	12 703	Provision pour amortissement fiscal accéléré	686
Compagnies	5 497	Provisions pour charges	1 545
Créances diverses	150	D'implantation	1 500
Valeurs mobilières de placement	6 372	Diverses	45
Disponibilités	684	Dettes	13 646
Comptes de régularisation	600	Concours bancaires	4 423
		Fournisseurs	2 133
		Compagnie	3 025
		Personnel et organismes sociaux	1 683
		Etat impôt sur les bénéfices	997
		Autres dettes	1 385
		Comptes de régularisation	66
	16 720		16 720

COMPTE DE RESULTAT DE LA S.A. ALPTIS GESTION
AU 31 DECEMBRE 1987 (en milliers de francs)

CHARGES		PRODUITS	
Charges externes	10 800	Ristournes de gestion	26 761
Impôts et taxes	1 147	Produits financiers	648
Salaires et charges	10 344	Produits exceptionnels	34
Amortissements	1 259		
Provision	1 545		
Autres charges	2		
Charges financières	255		
Charges exceptionnelles	69		
Impôt sur les bénéfices	1 645		
Résultat	377		
	27 443		27 443

La taxe professionnelle à laquelle nous sommes maintenant soumis se monte à 321. Elle est comprise dans les impôts et taxes.
La société de gestion est assujettie à l'impôt sur les bénéfices à 45 %.

Nous présentons le bilan du groupe pour faciliter la comparaison avec les années précédentes.

BILAN DU GROUPE ALPTIS AU 31 DECEMBRE 1987 (en milliers de francs)

ACTIF	1985	1986	1987	PASSIF	1985	1986	1987
Actif immobilisé	5 520	7 759	7 010	Réserve statutaire	2 100	2 100	2 100
Actif circulant	10 033	10 967	19 723	Report à nouveau	474	924	1 910
Comptes de régularisation	1 003	919	1 133	Résultat	450	986	320
				Réserve de consolidation		147	516
				Provision pour amortissement fiscal accéléré		630	686
				Fonds propres	3 024	4 787	5 532
				Autres associés de la S.A.		8	16
				Fonds de secours	727	1 434	1 323
				Provision	2 431	3 000	4 865
				Dettes	10 313	10 335	16 059
				Comptes de régularisation	61	81	71
	16 556	19 645	27 866		16 556	19 645	27 866

La réserve de consolidation regroupe la quote-part des bénéfices de la S.A. 1986 et 1987 revenant à l'Association (98 %).

Le samedi après-midi 4 juin, se tiendront 4 ateliers auxquels chacun est invité à participer selon son choix

Président : Patrice GIROUD
Rapport d'ouverture des débats
présenté par Pierre CHAUTY

ATELIER N° 1

Comment améliorer la couverture des risques d'incapacité de travail, invalidité, décès.

- Eventail des garanties actuelles. (Cf. mini catalogue).
- Nécessité de présenter une gamme qui permette de satisfaire tous les besoins, ceux de l'adhérent qui souhaite une garantie couvrant surtout l'incapacité temporaire de travail pendant une durée courte afin que la cotisation soit aussi légère que possible, ceux de l'adhérent qui souhaite une protection durable dans le temps et aussi complète que possible, (cotisation fonction de l'âge à l'adhésion, garanties indexées, indemnités journalières revalorisées, ainsi que rentes et capitaux).
- Surveiller les risques exclus, les limites territoriales des garanties.
- Opportunité de la majoration des capitaux garantis en cas de décès par accident.
- Surprimes professionnelles pour éviter l'entrée prioritaire dans le groupe d'adhérents appartenant à des professions à risques.
- Faut-il exclure la couverture des sports à hauts risques.
- Surprimes médicales, exclusions, voire délai de carence en cas de survenance de certaines affections.
- Accords professionnels permettant le non paiement de la taxe de 5,15%.
- Commissions Consultatives pour la fixation du taux de l'invalidité professionnelle.
- Expertises médicales.
- Possibilité ou non de résiliation individuelle par l'assureur.
- Age limite pour adhérer et âge limite de la garantie.
- Exonération des cotisations.
- Association obligatoire d'une garantie décès à la garantie incapacité de travail.
- Assurance décès viagère sans questionnaire médical.
- Nécessité d'un comportement responsable des assurés (non triplement des capitaux garantis en régimes PL et EC si accident d'un assuré ayant un taux d'alcoolémie excessif).
- Nécessité de maintenir un âge moyen favorable.
- Obligation d'information complète des assurés.
- Fiscalité des capitaux, des indemnités journalières et des rentes. Fiscalité des cotisations.

Président : Jean-Pierre SIMIDE
Rapport d'ouverture des débats :
Gilbert BIANCHI

ATELIER N° 2

Dans quelles conditions faut-il faire évoluer notre complémentaire médico-chirurgicale ?

- Le désengagement de la Sécurité Sociale et les conséquences du caractère complémentaire des garanties offertes par ALPTIS, toujours tributaires de l'évolution des prestations des régimes obligatoires.
- La nécessité pour ALPTIS de regrouper des assurés sociaux, des expatriés, des TNS, des exploitants agricoles, des plein-tarif (personnes n'ayant aucun régime légal de prévoyance) à la fois par prudence et pour un meilleur équilibre des risques.
- L'opportunité d'une association spécifique pour les personnes qui adhèrent au-delà d'un certain âge, et d'une autre association pour les salariés qui adhèrent collectivement dans le cadre de contrats d'entreprise à caractère obligatoire (cotisation ou fraction de cotisation prise en charge par l'employeur, d'où résulte un état d'esprit et une perception différente du problème).
- Groupes professionnels abattements tarifaires et régimes adaptés à certaines professions spécifiques.
- Eventail des formules offertes (cotisation évoluant avec l'âge atteint, cotisation fonction de l'âge à l'adhésion).
- Incidence statistique de l'âge sur la consommation moyenne de soins. Incidence du comportement individuel.
- Garantie viagère ou cessant à un âge donné, ou liée à l'emploi dans l'entreprise adhérente.
- Cas particulier des adhérents qui entrent, sortent, puis reviennent.
- Responsabilisation des assurés, tiers payant, cartes crédit.
- Dépassements tarifaires, plafonnement des remboursements en francs ou en fonction d'un nombre annuel d'interventions.
- Stage à l'adhésion.
- Exclusions, limites géographiques.
- Possibilité ou non pour l'assureur de résiliation individuelle.
- Exonération totale ou partielle des cotisations.
- Nécessité de ne pas confondre : remboursement du ticket modérateur ou du remboursement de la S.S., en pourcentage du tarif convention ou des frais réels.
- Tarif familial ou tarif par tête assurée avec ou sans gratuité au-delà d'un certain nombre d'enfants.
- Services annexes éventuels et propositions gadgets.

Président : Henri BOUDET
Rapport d'ouverture des débats :
François DELMAS

ATELIER N° 3

Contribution des comités à la promotion de l'ALPTIS dans les régions (cercles de qualité, comités de parrainage, organismes consultatifs).

En assurant la promotion de l'ALPTIS dans les départements, les Comités créeront des conditions qui faciliteront l'adhésion directe aussi bien que le recrutement par l'intermédiaire des professionnels de l'assurance.

La diversité des Membres des Comités, la cohabitation de personnes aux professions les plus diverses doit être portée à la connaissance du grand public. Si les Comités constitués sont effectivement susceptibles d'asseoir la notoriété de l'ALPTIS, encore faut-il que leur composition et leur existence soient connues. Articles dans la presse locale, rapports avec les journalistes. Invitation occasionnelle de ceux-ci à tel débat préparé et organisé par un Comité à partir de l'un des thèmes proposés par la Direction. Diffusion du mini catalogue et des dépliants professionnels par chacun des membres des Comités dans leur entourage. Contacts avec les dirigeants des chambres syndicales professionnelles. Contacts avec les organismes représentatifs des professions de santé. Suivi de l'évolution de l'effectif des adhérents dans les départements. Aide ponctuelle aux adhérents rencontrant des difficultés exceptionnelles dans la limite des disponibilités du Fonds Social. Démarches auprès des élus locaux et régionaux pour réclamer la suppression de la taxe d'assurance qui n'est pas payée par les Membres des Sociétés Mutualistes. Initiatives régionales de parrainage. Réponse aux interrogations posées par le Conseil d'Administration et la Direction (exemple : quelles questions vous paraîtraient-il opportun de poser aux adhérents à l'occasion de la préparation de l'Assemblée générale).

Présidente :
Gilberte PERROTIN-DUMON
Rapport d'ouverture des débats :
Jean-Pierre DUBOURGET

ATELIER N° 4

ALPTIS-INFO doit-il devenir le journal des assurés ou rester un bulletin de liaison des adhérents d'ALPTIS, conserver sa forme actuelle ou disparaître ?

- Actuellement il n'est ni l'un ni l'autre et semble hésiter entre les deux orientations.
- Il va falloir choisir entre un journal visant à une diffusion extérieure et le bulletin intérieur de liaison que réclament les Comités, rendant compte de la vie des Comités, de leurs débats et de leurs initiatives.
- Eventuellement, les deux initiatives pourraient être envisagées, mais séparément, ALPTIS-INFO ne pouvant être à la fois l'un et l'autre.
- Le journal s'inscrivant dans le cadre de la constitution d'un mouvement des assurés, sa réalisation est un projet ambitieux et difficile qui suppose une équipe de professionnels, le support des sociétés d'assurance, la souscription d'abonnements pour couvrir son coût d'édition.
- Le bulletin intérieur plus modeste peut et doit être financé par ALPTIS et paraître tous les trimestres. Il a vocation à dynamiser et développer le fonctionnement des Comités Consultatifs, c'est un outil de liaison.

UN DÉBAT CONDUIT PAR LE PRÉSIDENT GEORGES COUDERT

38 comités étaient représentés le samedi 12 mars à la réunion de coordination qui s'est tenue à Paris pour préparer l'Assemblée Générale des 4 et 5 juin 1988.

COMITÉ DE L'AIN DEROO Alain

Docteur en médecine à Bourg

COMITÉ D'ALSACE FOUILLOUX Hugnette

Débitante de tabac à Strasbourg

COMITÉ DES ALPES MARITIMES

CHABOT Jean-Pierre
Conseil juridique à Nice

COMITÉ DES ARDENNES

Expert-comptable
à Charleville-Mézières

COMITÉ DE L'ARIÈGE PERIGOT Monique

Esthéticienne à St-Girons

COMITÉ DE L'AUBE BOSSU Bruno

Gérant de société à Laines-aux-Bois

COMITÉ DES BOUCHES DU RHÔNE

BIANCHI Gilbert
Kinésithérapeute à Marseille

COMITÉ DU CALVADOS KOWARSKY Michel

Agent commercial à Caen

COMITÉ DE CHARENTE MARITIME

SZWANKOWSKI Michel
Expert-comptable à La Rochelle

COMITÉ DE CÔTE-D'OR LAURENT François

Agent immobilier à Dijon

COMITÉ DE CORRÈZE BOUDIN Michèle

Secrétaire à Tulle

COMITÉ DE DORDOGNE PEROTIN-DUMON Gilberte

Archiviste à Périgueux

COMITÉ DE LA DRÔME MERLE Denise

Epouse et collaboratrice d'architecte
à Romans-sur-Isère

COMITÉ DU FINISTÈRE CATTÀ Antoine

Avocat à Brest

COMITÉ DU GARD LAMIT François

Ingénieur conseil à Rodilhan

COMITÉ DE HAUTE GARONNE

DELMAS François
Chirurgien-dentiste à Toulouse

COMITÉ DE GIRONDE MAGNE Françoise

Docteur en médecine à Bordeaux
CHATAGNE Christian

Informaticien à Bordeaux

COMITÉ D'ILLE-ET-VILAINE DUBOURGET Jean-Pierre

Expert-comptable à Rungis-Ville

COMITÉ DE L'ISÈRE GIROUD Patrice

Avocat à Grenoble

COMITÉ DE LA LOIRE SEYTRE Monique

Epouse de géomètre-expert
à St-Etienne

COMITÉ DU LOIRET BOUDET Henri

Retraité à Nargis

COMITÉ DU LOT ISSAULAN Serge

Assistant contrôleur à Planioles

COMITÉ DU LOT-ET GARONNE

CHAPART Thérèse
Epouse de géomètre-expert à Fumel

COMITÉ DE MEURTHE-ET MOSELLE

HERTZ Emmanuel
Conseil juridique à NANCY

COMITÉ DU MORBIHAN LE BIHAN Yannick

Opticien à Hennebont

COMITÉ DE MOSELLE NOEL Roger

Expert-comptable à Metz

COMITÉ DU NORD CHAUTY Pierre

Conseiller juridique à Béthune

COMITÉ DE PICARDIE PREVOST Chantal

Secrétaire à Péronne

COMITÉ DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

GRUET Jean-Pierre
Ingénieur-conseil à Billère

COMITÉ DES PYRÉNÉES ORIENTALES

DEPLANQUE Gérard
Avocat à Perpignan

COMITÉ DE SAÔNE-ET-LOIRE SIMIDE Jean-Pierre

Architecte à Chalon-sur-Saône

COMITÉ DE SAVOIE PARAZ Albert

Ingénieur-conseil à Aix-les-Bains

COMITÉ DE HAUTE-SAVOIE ATRUZ-GRANTI Jean

Comptable agréé à Thônes

COMITÉ DE SEINE-MARITIME LESUR Georges

Médecin à Rouen

COMITÉ DU TARN CANAC Michel

Chirurgien-dentiste à Castres

COMITÉ DE HAUTE-VIENNE MOREIL Jacques

comptable agréé à Limoges

Etaient excusés les comités de Chartres, Clermont-Ferrand, Nantes, Reims, Saint-Brieuc, Tours.

Après avoir entendu les rapports successivement présentés par Messieurs : Geniteau de Brest, Delmas de Toulouse et Dupont de Lille, les délégués présents ont, au cours d'une discussion animée, évoqué les différents problèmes qui seront repris plus en détail au cours des Ateliers de travail du samedi 4 juin prochain.

ALPTIS, PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS !

UNE NOUVELLE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE POUR ADRESSER VOS DÉCOMPTES

**ILE-DE-FRANCE -
NORD - PICARDIE
ET NORMANDIE**
106, rue d'Amsterdam
75009 PARIS
☎ 45-26-34-90

**BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**
39, rue de Lorraine
21200 BEAUNE
☎ 80-22-82-56

RHÔNE-ALPES - CENTRE
317, rue Garibaldi
69347 LYON CEDEX 07
☎ 78-58-62-49

OUEST ET SUD-OUEST
139, rue du Pdt Wilson
33200 BORDEAUX
☎ 56-02-27-57

**PROVENCE - LANGUEDOC
ROUSSILLON**
38, bd Perier
13008 MARSEILLE
☎ 91-53-26-00

ALPTIS

Directeur de la publication : Le Vice-Président Georges VUITTON.
Rédaction : ALPTIS - Tél. 78-58-62-49 - Maquette Alptis.
Composition - Impression : Comimprim, 69002 Lyon - Tilsitt, 69003 Lyon.
Dépôt légal : 2^e trimestre 1988, n° 1026.
Photos St-Malo : Documents St-Malo Information.

*En couverture : Vue générale de St-Malo,
prise du Grand Bé à marée basse
(le Môle et départ bateau-voyageurs).*